

## Référentiel métier

### Agent de Service Confirmé

<b>REFERENTIEL METIER :</b>
Agent de Service Confirmé
<b>Définition du métier :</b>
L'Agent de service confirmé réalise des prestations d'entretien et de nettoyage dans les bureaux, immeubles, commerces, usines, écoles, gares, etc.... Les agents sont spécialisés en fonction des lieux d'intervention.
<b>Condition générale d'exercice du métier :</b>
Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, l'agent de service confirmé est un agent affecté à un site directement chez le client. Il rencontre le client ou l'utilisateur et établit une relation professionnelle. Il organise son chantier (préparation des produits, matériels et installations) et réalise des prestations d'entretien courant manuel en milieu tertiaire le plus souvent ou dans les immeubles.
<b>Accès au métier par la certification :</b>
En ALTERNANCE - contrat de professionnalisation Après un parcours de formation continue Par candidature individuelle Par expérience
<b>ACTIVITES VISEES :</b>
Établissement de bonnes relations avec les usagers dès l'arrivée sur le site
Identification des désagréments éventuels pouvant être causés par les travaux
Enregistrement et transmission des demandes, des attentes ou des réclamations éventuelles des usagers
Préparation des produits et matériels du chantier préalables à l'intervention
Préparation des installations avant nettoyage (rangement, protection, balisage)
Application des protocoles de services. Lecture et application des notices et fiches techniques
Utilisation des produits nettoyants ou désinfectants appropriés au type de risque
Utilisation du matériel de nettoyage de base (aspirateur, balai ...)
Nettoyage des ustensiles et des installations sanitaires avec les produits et techniques appropriés
Nettoyage du mobilier avec les produits et les techniques appropriés
Nettoyage avec les produits et les techniques appropriés, des sols textiles, sols plastiques, carrelage
Ramassage des déchets selon les consignes et les règles de tri
Contrôle de la bonne exécution de son travail après sa réalisation et correction ou ajustement le cas échéant
Remise en ordre des installations après la prestation
Entretien courant du matériel
Enregistrement des informations selon les procédures prévues

Source : OC Propreté [CQP Agent de Service Confirmé - OC-Propreté](#)